
Date de Convocation
20/03/2023
Date d’Affichage
21/03/2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD,
Rénald DUREUX, Anne DAMIE, Aurore PENNORS
Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 15
Votants 16

OBJET :

**Vote du taux des taxes
2023**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe sur le foncier
bâti a été augmenté en 2022, passant de 37,27 à 40,98.

Il propose de ne pas apporter de modification aux taux de
taxe pour cette année.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal
que si la taxe d’habitation a disparu pour les résidences
principales, elle continue d’exister pour les résidences
secondaires. Gelée entre 2020 et 2022, l’ancienne taxe
d’habitation est renommée à partir de 2023 « taxe
d’habitation des résidences secondaires et autres locaux
meublés non affectés à l’habitation principale » (THRS) et son
taux doit être voté annuellement. Monsieur le Maire propose
d’appliquer le taux que nous avons auparavant sur la TH soit
19,00.

Sur ces propositions, le conseil municipal vote à l’unanimité
les taux de taxes suivants pour l’année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti : **40,98** – *inchangé*

Taxe sur le foncier non bâti : **63,42** – *inchangé*

Taxe d’habitation des résidences secondaires : **19,00**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 28 mars 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

